



*7 mai*  
*Port des salettes*  
*De 9h à 18h*

## APPEL À CANDIDATURE THÉMATIQUE : LA FRAISE MISE À L'HONNEUR

**Objet :** Dossier de candidature pour la Fête de la Fraise

**Date :** Samedi 7 mai de 9h à 18h

**Lieu :** Port des Salettes

**Vous êtes un créateur local de produits en lien avec la fraise ?  
ou un producteur local de fraises ?  
Candidatez pour exposer et vendre vos produits à l'occasion  
de la Fête de la Fraise !**

Merci de retourner ce formulaire de candidature par courriel  
à [guichetassociations@carqueiranne.fr](mailto:guichetassociations@carqueiranne.fr) (ou par voie postale à : Hôtel de Ville  
Guichet Associations Place de la République 83320 CARQUEIRANNE).  
Les exposants retenus, recevront une confirmation de participation  
avant le 25 avril.

### Votre candidature devra comporter :

- Le présent formulaire d'inscription dûment rempli
- Une attestation de Responsabilité civile professionnelle
- Des photos de vos créations en lien avec le printemps

Renseignements à compléter :

Nom :
Prénom :
Société ou Particulier :
Téléphone :
Adresse mail :
Code postal :
N° SIRET (si vous en possédez) :
Adresse du site web et/ou page Facebook-Instagram :
Description des produits vendus en lien avec la fraise :

**Dimensions du stand :** ..... mètres linéaires

(5m de longueur x 2m de profondeur max)

**Tarif : 5€ le mètre linéaire**, conformément à la décision du Maire DM n°2022-001 en date du 10 janvier 2022, fixant les tarifs applicables à l'occupation du Domaine Public.

**Besoin électrique :**            oui            non

**Processus de dépôt de candidature :**

1. Vous recevez ce dossier à remplir et à nous renvoyer par courriel à [guiche-tassociations@carqueiranne.fr](mailto:guiche-tassociations@carqueiranne.fr) ou par voie postale à : Hôtel de Ville Guichet Associations Place de la République 83320 CARQUEIRANNE pour que votre candidature soit bien prise en compte, passé ce délai, celle-ci ne sera pas valable.

2. Notre commission d'attribution des emplacements se réunira pour vous donner une réponse définitive avant le 25 avril par courriel.

**Acte d'engagement :**

- Le soussigné confirme que les informations ci-dessus sont contractuelles.
- Le soussigné accepte que sa participation à la Fête de la Fraise soit régie par le règlement ci-après dont il déclare avoir pris connaissance.
- Le soussigné s'engage par la présente à participer à la Fête de la Fraise si sa candidature est retenue.

# RÈGLEMENT DE LA FÊTE DE LA FRAISE

## Article 1 : Inscription et Désistement

Les candidatures seront retenues après réception du dossier complet, à envoyer par courriel à : [guichetassociations@carqueiranne.fr](mailto:guichetassociations@carqueiranne.fr) (ou par voie postale à : Hôtel de Ville Guichet Associations Place de la République 83320 CARQUEIRANNE). Passé ce délai, votre candidature ne pourra être présentée à la commission d'attribution des emplacements.

La décision de ladite commission vous sera notifiée avant le 25 avril 2022.

## Article 2 : Engagements du titulaire d'un emplacement

Le titulaire s'engage à être en règle avec les administrations fiscales et juridiques. Il doit pouvoir justifier de son statut officiel et posséder une assurance de responsabilité civile. Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables en cas d'infraction de tout type.

## Article 3 : Tenue du stand

Le Titulaire s'engage à être présent aux horaires d'ouverture au public, de 9h à 18h le samedi 7 mai, sans interruption.

L'emplacement devra être tenu et restitué en parfait état de propreté et les déchets éventuels déposés aux endroits destinés à cet effet.

Un soin tout particulier devra être apporté à l'aménagement de l'espace côté public, mais aussi à l'arrière du stand (stock et effets personnels rangés sous les tables ...), ceci pour des raisons esthétiques et qualitatives, et afin que la présentation des objets soit valorisée.

Il est conseillé également de prévoir des moyens de communications utiles à la présentation du travail exposé, ainsi que le matériel nécessaire à l'emballage de la marchandise.

## Article 4 : Autorisation d'utilisation visuelle

En vue de la promotion de l'évènement, les photographies de la Fête de la Fraise pourront être utilisées dans des publications et sous toutes les formes d'éditions exclusivement destinées à la communication et à la promotion de celle-ci pendant 3 ans. Le titulaire de l'emplacement autorise les organisateurs à prendre des photos des produits exposés.

### Informations générales :

**Déroulement de l'évènement :** La mise en place des stands se fera le samedi 7 mai de 7h à 9h, les stands devront être impérativement prêts pour 9h, heure d'ouverture au public. La désinstallation des stands se fera le samedi 7 mai après 18h, et devra être terminée au plus tard pour 19h.

**Déchargement / Installation des stands :** Il est indispensable de respecter scrupuleusement les horaires d'arrivée indiqués ci-dessus. Après avoir déchargé votre marchandise sur place, il conviendra de vous garer sur les parkings situés à proximité. Le même dispositif sera mis en place pour le remballage.

**Communication / flyers :** Le visuel numérique ainsi que les différents supports de communication web (page évènement Facebook...) seront envoyés par courrier électronique aux exposants afin qu'ils diffusent le plus largement possible l'information.

Votre contact pour tout renseignement complémentaire : 04 94 01 40 43.

### THÉMATIQUE : LA FRAISE

À ..... le .....

Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »